

En optant pour la première solution, le gouvernement aurait manqué à ses responsabilités et il aurait annihilé les efforts qui ont été faits depuis les années 60 pour protéger cette industrie. La deuxième solution, l'accumulation des stocks, n'aurait fait qu'aggraver le problème en créant des excédents qui auraient paralysé le marché et empêché une reprise éventuelle.

Comme les démarches que le gouvernement a faites dans les années 60, pour amener le gouvernement américain à reconsidérer ses politiques qui étaient nuisibles à l'industrie canadienne de l'uranium, s'étaient soldées par un échec, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque et ses collaborateurs ont effectivement saisi de ce problème les représentants officiels des pays consommateurs en 1971. Un des dangers qui ont été évoqués était qu'en conditions de concurrence à outrance et de déficit de production, il ne se fasse peu ou pas d'exploration en vue de découvrir les énormes quantités d'uranium qui allaient être nécessaires dans les années 80 et ultérieures. Les préoccupations canadiennes se sont heurtées à l'indifférence, quand ce n'était pas à une simple fin de non-recevoir.

● (1732)

Devant l'inutilité de ces discussions, le gouvernement canadien a autorisé les dirigeants de deux sociétés de la Couronne, Eldorado Nucléaire Limitée et Uranium Canada, Limitée, à rencontrer les producteurs internationaux d'uranium pour étudier la possibilité d'un accord de commercialisation à l'extérieur des États-Unis. Le gouvernement a également sollicité la présence des producteurs du secteur privé. Ces entretiens ont débouché sur un accord informel de commercialisation hors des marchés intérieurs de la France, de l'Union sud-africaine, de l'Australie, du Canada et des États-Unis.

Le gouvernement canadien a été informé des modalités de commercialisation négociées par les producteurs canadiens d'uranium, il les a approuvées et, pour leur mise en œuvre au Canada, il a pris un règlement au titre de l'article 9 de la loi sur le contrôle d'énergie atomique prévoyant entre autres choses les prix minimums et les volumes de vente à l'exportation. Essentiellement, le gouvernement avait décidé que l'uranium ne devait pas se vendre au-dessous d'un prix jugé raisonnable pour cette ressource non renouvelable, et que les quantités à exporter devaient être réparties équitablement entre les divers producteurs canadiens. Les prix minimums admissibles pour le Canada ont été révisés à plusieurs reprises au fur et à mesure que les cours s'affermisssaient au sortir de leur chute catastrophique. Mais presque toujours, ils se situaient au-dessous de ceux qui étaient affichés pour le marché protégé américain, et le dernier tarif minimum communiqué par la Commission de contrôle de l'énergie atomique au ministre de l'énergie, des mines et des ressources d'alors (M. Macdonald), le 6 mars 1974, était bien inférieur aux prix aujourd'hui pratiqués.

La spirale des prix de l'uranium de 1975-1976 n'a pas été causée par l'accord de commercialisation de l'uranium, mais par des facteurs échappant à la volonté du gouvernement canadien et des producteurs parties à cet accord. Peu après l'embargo arabe sur le pétrole et le quadruplement des prix du pétrole d'importation, plusieurs pays ont annoncé leur intention d'élargir sensiblement leurs programmes d'énergie nucléaire. Dans le monde entier, les réseaux ont bientôt com-

### *Cartel de l'uranium*

pris l'intérêt de conclure des accords d'achat d'uranium à long terme, et même au besoin de constituer des stocks.

Puis, la commission de l'énergie atomique des États-Unis a proposé de lever l'embargo sur l'utilisation de l'uranium enrichi dans les installations américaines. On s'est rapidement rendu compte qu'il n'y avait pas suffisamment d'uranium pour répondre à l'accroissement soudain de la demande.

Au début de 1974, les producteurs canadiens demandaient \$12.50 la livre de  $U_3O_8$ , soit beaucoup plus que le prix minimum fixé alors par le gouvernement canadien. Environ à la même époque, l'Australie, la France, l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Afrique ont cessé de vendre de l'uranium. Les producteurs canadiens ont alors dû faire face à une demande encore plus grande. Au cours des mois qui suivirent, le Canada a négocié la vente de 46,000 tonnes de  $U_3O_8$ , soit dix fois sa production annuelle. A la fin de 1974, le prix mondial avait atteint environ \$15 la livre, le double de l'année précédente.

En 1975, les prix ont continué à monter en flèche pour diverses raisons. Une des raisons c'est que l'industrie mondiale des réacteurs d'eau légère, qui dépend largement de l'uranium américain, a décidé suite aux déclarations de l'USAEC que la teneur de résidus passerait probablement de 0.2 p. 100 à 0.25 p. 100 d'ici 1977 et 0.3 p. 100 d'ici 1981. Ce changement allait augmenter de 20 p. 100 ses besoins en uranium. En outre, il semblait de moins en moins probable que l'on procède au recyclage de l'uranium et du plutonium à cause des retards administratifs et de l'intervention des gouvernants américains.

Puis, la compagnie Westinghouse des États-Unis a annoncé en septembre 1975 qu'elle ne pourrait pas livrer 32,500 tonnes de  $U_3O_8$  qu'elle s'était engagée à vendre à diverses compagnies des États-Unis et de l'étranger. Cette déclaration a largement contribué à faire monter le cours de l'uranium car les compagnies en question se sont précipitées sur le marché pour assurer leurs approvisionnements. C'est ainsi que le prix de l'uranium a atteint \$40 au début de 1976.

Depuis deux ans, les cours sont restés relativement stables avec une légère tendance à la hausse due à l'inflation, malgré un ralentissement très marqué du nombre des commandes et des délais apportés à la construction des usines nucléaires. Mais les demandes d'uranium n'ont pas suivi ce même ralentissement, car de nombreux fournisseurs s'étaient engagés à faire des livraisons d'uranium aux usines d'enrichissement américaines, selon les prévisions des programmes nucléaires qui avaient été établies au début des années 1970. Jusqu'ici les États-Unis n'ont pas relevé leurs clients de ces obligations.

Les mesures prises par le gouvernement canadien pour appuyer la commercialisation de l'uranium ont assuré un avenir sûr à l'industrie canadienne de l'uranium. En 1977, la totalité de la production d'uranium était d'environ 7,500 tonnes d'oxyde noir  $U_3O_8$ , alors qu'en 1971, avant les événements qui nous ont conduits à prendre ces dispositions, elle était de 4,100 tonnes. D'ici à 1985, on pense porter la production à 16,000 tonnes d'oxyde noir  $U_3O_8$ , dont 7,500 tonnes seront produites dans la région d'Elliot Lake. L'augmentation de l'activité industrielle dans cette région devrait porter la population d'Elliot Lake, qui est de 12,000 habitants aujourd'hui, à 42,000 habitants d'ici à 1985 ou 1986.